



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

protection

Question écrite n° 132466

Texte de la question

Mme Laure de La Raudière interroge M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur la mise en œuvre de mesures d'informations à l'attention des femmes enceintes, pour éviter leur exposition à certains produits nocifs. Aujourd'hui en France, un couple sur sept consulte parce qu'il ne parvient pas à concevoir un enfant et un couple sur dix est traité pour infertilité. Outre l'âge de plus en plus avancé des femmes lorsqu'elles tentent une première grossesse, la baisse de la quantité et de la qualité des spermatozoïdes est une réalité constatée par différentes équipes de chercheurs. Or toutes les études ont convergé vers le même constat : ces régressions sont dues à la présence de perturbateurs endocriniens dans l'atmosphère. L'étude de l'impact des 500 molécules susceptibles de perturber notre système hormonal n'est est qu'à ses débuts, mais elle s'avère nécessaire car la mauvaise qualité du sperme entraîne inévitablement un recours à des systèmes de procréation médicalement assistées qui sont à la fois pénibles pour les couples, mais également coûteux pour notre société. Or en attendant que les processus de recherche se mettent en place, les chercheurs préconisent que les femmes enceintes soient le moins possible en contact avec des substances susceptibles de perturber le développement hormonal du bébé qu'elles attendent. En effet, certaines études tendent à démontrer que les substances nocives présentes dans l'atmosphère, peuvent considérablement altérer le processus de développement des testicules des fœtus. Prévenir les femmes enceintes de ce potentiel risque afin qu'elles évitent au maximum l'exposition à certains produits serait une mesure de santé publique utile, en attendant que des études plus poussées soient réalisées. Aussi, elle souhaiterait savoir si des mesures de précaution ne pourraient pas être mises en œuvre, comme par exemple l'apposition d'un logo « non recommandé aux femmes enceintes et aux jeunes enfants » sur les produits potentiellement nocifs.

Données clés

Auteur : [Mme Laure de La Raudière](#)

Circonscription : Eure-et-Loir (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 132466

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er mai 2012, page 3236

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)